

## **Dois-je réaliser une visite technique périodique avant la vente de mon véhicule ?**

Écrit par Administrator

Mercredi, 27 Juin 2012 09:39 - Mis à jour Mardi, 03 Février 2015 13:37

---

Vous devez fournir à l'acquéreur un procès-verbal de visite technique de moins de 6 mois, et les procès-verbaux des éventuelles contre visites.